



ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION AU TCHAD

Présenté par :

Dr BEYOM MALO Adrien

Secrétaire Général du Conseil National de Transition

Kigali octobre 2022

PLAN



I- CONTEXTE

II- ACTIONS PRELIMINAIRES

III- RECHERCHES DOCUMENTAIRES

IV- ACTIVITÉS REALISEES

CONCLUSION

I- CONTEXTE



- Disparition brutale et tragique du Maréchal du Tchad, **IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'État, le 20 avril 2021 ;
- Désistement du Président de l'Assemblée Nationale qui était le dauphin constitutionnel;
- Mise en place par l'armée d'un Conseil Militaire de Transition dirigé par le Général **Mahamat Idriss Deby Itno**;
- Suspension de la Constitution;
- Dissolution du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale;
- Publication d'une Charte de Transition, tenant lieu de Constitution;
- Institution des organes de transition à savoir: Pouvoir exécutif (CMT et Gouvernement de Transition) pouvoir législatif (Conseil National de Transition) Pouvoir Judiciaire (maintien en place des institutions judiciaires existant avant la transition)

I- CONTEXTE (suite)

Toutefois, en attendant la mise en place du CNT, nouvel organe législatif de Transition, la Charte de Transition a prévu une disposition qui maintient l'Assemblée Nationale dissoute en place jusqu'à la constitution de ce nouvel organe.

Ce n'est que cinq (5) mois après l'avènement de la transition que le CNT a été constitué et que l'Assemblée Nationale lui a passé les charges législatives.

Le Secrétariat Général qui constitue la mémoire institutionnelle du parlement et qui en assure la continuité était appelé à prendre les dispositions idoines pour un accueil des nouveaux parlementaires. Ce qui fut fait.

II- ACTIONS PRELIMINAIRES



Conscient de l'importante responsabilité qui lui échoit dans cette phase transitoire et confronté à un vide documentaire et informationnel dans le domaine de l'accueil des nouveaux parlementaires, le Secrétariat Général a sollicité et obtenu l'appui de l'UIP.

C'est ainsi que du 24 au 26 août 2021 l'UIP a renforcé les capacités des responsables administratifs de notre parlement à travers une formation par visioconférence animé par Monsieur **Ibrahima Niane**, expert de l'UIP et Madame **Laurence Marzal**.

Les études comparatives dans le cadre de l'accueil des nouveaux parlementaires présentées aux participants et le document y relatif élaboré par Monsieur Ibrahima Niane ont été d'un secours décisif pour nous parce qu'ils nous ont profondément inspiré dans nos travaux.

II- ACTIONS PRELIMINAIRES (suite)



Après cette riche formation, **Un Comité Administratif chargé de l'Accueil des Nouveaux parlementaire** a été mis en place sous la direction du Secrétaire Général.

La **mission** principale assignée à ce Comité Administratif est de prendre les dispositions:

- administratives;
- Juridiques;
- Protocolaires;
- Logistiques, et;
- Financières.

Tout cela pour un accueil réussi des membres du nouvel organe législatif. C'est aussi l'occasion pour le Secrétariat de montrer aux nouveaux parlementaires son ingéniosité et son savoir faire en terme d'organisation des événements de cette envergure.

III- RECHERCHES DOCUMENTAIRES



Comme évoqué plus haut, la formation organisée par l'UIP à l'attention des cadres du Secrétariat Général leur a permis de s'imprégner des pratiques d'autres parlements en termes d'accueil. C'est cet échange d'informations qui a inspiré le Comité dans la planification et la mise en œuvre de ses activités.

L'étude comparative réalisée par l'expert de l'UIP a, elle aussi, servi de document de base à la conception et à la réalisation des activités du Comité, bien que d'autres documents aient été aussi consultés, notamment :

III- RECHERCHES DOCUMENTAIRES (suite)



- La Charte de Transition de la République du Tchad ;
- La Constitution de la République du Tchad du 4 mai 2018 révisée ;
- Le Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale de la Troisième Législature ;
- Le Règlement Intérieur du Conseil Supérieur de la Transition du Tchad de 1993 ;
- Le Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale de la République du Niger ;
- Le Règlement Intérieur du Conseil National de Transition de la République du Mali ;
- La Fiche signalétique et biographique de l'Assemblée Nationale de Côte-d'Ivoire.

IV- ACTIVITÉS PREVUES ET REALISEES



L'approche comparative adoptée par le Comité lui a permis de dresser une check-list des activités pertinentes à réaliser. Ce sont :

- la constitution des équipes d'accueil ;
- l'élaboration des outils de collecte d'informations concernant les nouveaux parlementaires ;
- l'organisation d'une pré-rentrée au cours de laquelle les nouveaux parlementaires ont rencontré les équipes du secrétariat et ont produit des documents qui renseignent sur leur profils;
- la mise à disposition du matériel pour l'élection des membres du bureau ;
- l'élaboration d'un projet de Règlement Intérieur du CNT ;
- l'élaboration d'un projet de Résolution définissant les règles devant régir la conduite de la séance inaugurale ;

IV- ACTIVITÉS PREVUES ET REALISEES (suite)



- l'identification des membres du Bureau d'âge ;
- l'organisation d'une séance de simulation de la séance inaugurale ;
- l'assistance dans la direction et le déroulement de la séance inaugurale;
- L'organisation des visites guidées au profit des nouveaux parlementaires;
- L'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités au profit des nouveaux parlementaires portant sur des thématiques relatives au rôle et statut des parlementaires;

CONCLUSION



Grâce à cette organisation et aux visites guidées organisées à leur profit, les Conseillers Nationaux ne se sont pas sentis dépayés et ont très vite pris leurs marques à l'hémicycle grâce.

Merci de votre aimable attention !